

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 janvier 2013

## Le logement autonome des jeunes

---

### Déclaration du groupe des associations

Pour le groupe des associations, cet avis sur le logement autonome des jeunes permet d'interroger deux problématiques qui se croisent : un contexte de crise du logement d'abord, et la précarité croissante de la jeunesse d'autre part. L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire a ainsi montré que les jeunes quittent le domicile de leurs parents à 23 ans en moyenne, alors que le premier emploi stable n'est acquis qu'à 28 ans en moyenne. Cette situation d'instabilité professionnelle et sociale spécifique explique que les jeunes soient, davantage que le reste de la population, victimes de la crise du logement. L'avis met bien en lumière que, pourtant, cette période d'instabilité n'est que très peu accompagnée en dehors des dispositifs associatifs.

Il était également important que la jeunesse soit appréhendée dans l'avis dans toute sa diversité. Situation sociale et familiale, handicaps : de nombreux éléments viennent impacter la réalité quotidienne des jeunes de notre pays. Le groupe des associations remercie la rapporteure d'avoir su s'adresser à tous les jeunes.

Au-delà, les propositions contenues dans l'avis vont dans le sens d'une plus grande autonomie des jeunes, étape indispensable dans la construction d'une citoyenneté active. Le groupe des associations appuie particulièrement la proposition visant à généraliser les diagnostics intercommunaux *via* un soutien accru aux comités locaux pour le logement autonome des jeunes. De la même manière, le groupe est attentif à ce que l'accès des jeunes au parc locatif soit facilité sans les enfermer dans des dispositifs spécifiques aux jeunes. Dans cette logique, l'universalité de la couverture des risques locatifs est une décision nécessaire et attendue par les acteurs de terrain.

Notre groupe souhaite insister sur le fait que le développement par les pouvoirs publics d'une logique du « tout commande publique » met en danger la capacité des associations à répondre à une demande sociale toujours plus grande. Les associations sont nombreuses à se sentir de plus en plus réduites à un rôle de réparation sociale au détriment de leur mission citoyenne d'accompagnement des jeunes dans leur émancipation. Il s'agit de libérer les énergies associatives en favorisant leur capacité d'initiative.

Le groupe des associations a voté l'avis.